



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-668-897 du 20/04/2015

### **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires SAENES - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'actualisation de l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants de l'administration** au sein de l'instance de concertation citée en objet.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**VU** les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires  
**VU** l'arrêté rectoral en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration pour le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique spécial 302 du 19 janvier 2015  
**VU** l'arrêté ministériel en date du 30 mars 2015 portant nomination de Mme Véronique DONNART en qualité de directrice des ressources humaines de l'université d'Aix-Marseille

**Rectorat**

Division de l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
techniques

secrétariat de division  
2015-saenesad

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

<b>SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,</li><li>- M. Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,</li><li>- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat</li><li>- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université</li><li>- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,</li><li>- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Bernard COMBE, secrétaire général de la DSDEN des Hautes-Alpes,</li><li>- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université,</li><li>- Mme Bernadette RAMTANI, proviseure, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence,</li><li>- M. Patrick ARNAUD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille,</li><li>- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat</li></ul>

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 13 avril 2015

  
Bernard BEIGNIER